Image not found or type unknown

licenciement arrangé puis fermeture annoncé motif économique !

Par **slayer71**, le **15/07/2009** à **13:13**

Bonjour à tous,

Je vous explique brièvement la situation, fin mai j'exprime mon souhait de partir de l'usine ou je travaille depuis plus de 3 ans, afin de créer ma société. je prends RDV avec mon DRH et me propose un arrangement, en fait un licenciement au lieu d'une démission, absence au poste de plus d'une semaine, je m'absente donc, je reçois un courrier le 16 juin m'annonçant mon licenciement pour faute grave pour le 18 juin.Je reçois 4000€ de prime de congédiement ainsi que mes congés. Et donc où cela se complique c'est que le 16 juin une information est diffusée comme quoi la partie de l'usine ou je travaillais est en licenciement économique, licenciement de 477 personnes.

Prime de licenciement 18000€
Prime de volontariat 5000€
Aide à la créattion d'entreprise 15000€

Je rentre donc dans ces 3 cas, il y a t'il un recours auquel je pourrais bénéficier pour espérer au moins la moitié de ces primes ??

Cordialement

J'ai rendez vous avec le DRH demain matin afin de "prendre la température".

Par **slayer71**, le **16/07/2009** à **10:14**

Bonjour,

Je sors de l'entretien avec le DRH, et je ne sais plus trop quoi faire et penser.

Je souhaiterais savoir la procédure auprès d'un avocat, le coût que cela pourrais engendrer, ainsi que le temps que cela peut prendre, je me suis lancé à mon propre compte et c'est sur que ces primes peuvent m'aider à démarrer plus sérieusement dans mon activité.

Mais face a moi il y a une grosse entreprise de manufacture francaise.

Que faire ??

Par **Cornil**, le **17/07/2009** à **19:47**

Bonsoir "slayer1"

Je ne vois pas le recours que tu pourrais avoir.
Tu te vois aller devant devant les prud'hommes en exposant "je voulais démissionner, on m'a proposé un arrangement de licenciement bidon (qui est en fait une fraude aux ASSEDIC) , puis j'ai constaté que j'aurais pu faire partie d'un plan de licenciements collectifs avec des indemnités conséquentes, donc j'ai subi un préjudice dont je demande réparation", avec la moindre chance de succès?
Désolé.
Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **slayer71**, le **17/07/2009** à **20:09**

Merci pour votre réponse Cornil, le fait que ca soit eux qui m'ont proposé licenciement "bidon" ne pourrait elle pas jouer en ma faveur ? là je n'en ai strictement aucune, comme on dit qui ne tente rien a rien.
Mais votre réponse me laisse perplexe en effet sur une suite envisageable, je vous remercie de votre franchise au moins je garde les pieds sur terre.
Cependant je reste dans l'espoir que le DRH trouve une solution parce que dès que je lui ai parlé de recours il a quand même changé son fusil d'épaule en me disant qu'il allait voir les possibilités, mais bon il doit dire cela a tout le monde.

Cordialement

Par **syndictoi**, le **24/08/2009** à **18:21**

je te propose de voir un avocat exemple Brigitte Demond Hopgood

elle vient de renporter un jugement conre KODAC.

je pense qu'elle peut te conseiller.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

courage accroche toi.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés